



PREFET DE LA MAYENNE

**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations
Services vétérinaires - santé et protection animales**

A l'attention des détenteurs de ruches

Objet : déclaration des ruches 2017 du 1er septembre au 31 décembre 2017

La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Nous vous informons des nouvelles modalités de déclaration de vos ruches :

1. Période de déclaration :

La période de déclaration est fixée du **1^{er} septembre au 31 décembre 2017**.

2. Moyens de déclaration :

- La déclaration de vos ruches via le site internet :

<http://mesdesmarches.agriculture.gouv.fr>

Cette nouvelle procédure simplifiée remplace télérucher et permet d'obtenir immédiatement un récépissé
ou

- La déclaration de vos ruches via le cerfa 13995*04 (disponible sur le site [MesDémarches](#)) à renvoyer à l'adresse suivante :

DGAL – déclaration de ruches
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS cedex 15

Dans ce cas, le récépissé vous sera envoyé sous 2 mois.

- La déclaration de vos ruches via un accès informatique auprès de la mairie.

3. Rappel réglementaire :

Nous vous rappelons que tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles qu'il détient (article 33 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et article 11 de l'arrêté du 11 août 1980).

La déclaration de ruches revêt cette année une importance nouvelle pour la filière apicole puisque l'enveloppe européenne dédiée à l'apiculture par la commission européenne est proportionnelle au nombre total de ruches déclarées en France. Je vous incite donc à déclarer la totalité de vos ruches dans les délais impartis afin de promouvoir la politique sanitaire en faveur de l'apiculture.

PJ : cerfa 13995*04
affiche déclaration de ruches

Ouverture au public du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h – Il est conseillé de prendre rendez-vous.
Cité administrative - 60, rue Mac Donald - BP 93007 - 53063 LAVAL cedex 9

ddcspp@mayenne.gouv.fr